



Compte-rendu de la réunion du 31 mars 2009 – Saint-Quentin – 14h30

Commission Thématique « Risques majeurs »

Etaient présents (24) :

Monsieur Gilbert SIMEON, Président de la Commission Thématique « Risques majeurs », Représentant de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et Maire de Fontaine-Notre-Dame
Monsieur Bernard LENGLET, Président de la Commission Locale de l'Eau
Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE, Agence de l'Eau Artois-Picardie
Mademoiselle Marie-Olivia ALLARD, Conseil Régional de Picardie
Monsieur Thomas OBE, DREAL Picardie
Monsieur Pierre MOROY, DISEMA de la Somme (DDAF Somme)
Monsieur Emmanuel DU TERTRE, Chambre d'agriculture de la Somme - Somea
Monsieur Laurent FLEUTRY, Chambre d'agriculture de l'Aisne – mission érosion
Monsieur Francis CEDEYN, DDE Somme – unité Santerre Haute Somme
Monsieur Benoît BRASILES, DDE Somme – prévention des risques et sécurité
Madame Pascale CHARDON-LEYES, Sous-préfecture de Saint-Quentin
Madame Sophie MARET, Communauté de Communes du Pays Noyonnais
Monsieur Vincent REVEL, Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin (CASQ) – service environnement
Monsieur Pierre-Yves CROENNE, CASQ – directeur des services techniques
Madame Charlotte LHUILLIER, CASQ – direction de l'aménagement et du développement durable
Monsieur Gilles TILHET, CASQ – direction de l'aménagement et du développement durable et représentant de la commune d'Omissy
Monsieur Thomas CHARVEUX, CASQ - service urbanisme
Madame Denise LEFEBVRE, CASQ – vice-présidente au patrimoine naturel
Madame Valérie URIER, CASQ – cellule administrative
Monsieur Gérard DEFRANCE, Maire de Lesdins
Madame Anne CARDON, Maire de Remaucourt
Madame Claudine DUPONT, Maire adjoint de Fonsommes
Monsieur Olivier MOPTY, Directeur de l'AMEVA
Mademoiselle Mélanie LECLAIRE, Animatrice du SAGE de la Haute-Somme

Etaient excusés (11) :

Madame Corinne VASSALLI, Conseil Général de la Somme
Monsieur Jérôme LITTIERE, Conseil Général de l'Aisne
Mesdames Stéphanie LUCAS, Conseil Général de l'Oise
Monsieur Jean-François BLONDEL, Conseil Général du Pas-de-Calais
Monsieur Patrice DELAVEAUD, MISE de l'Aisne (DDAF Aisne) – représenté par la DISEMA Somme
Madame Olivier CREPIN, Syndicat de la Vallée des Anguillères
Madame Camille BRASSART, DDE Somme
Monsieur Stéphane MARLETTE, DDE Aisne
Monsieur Claude VASSET, Maire d'Essigny-le-Petit
Monsieur Jean-Michel LAURENT, Maire d'Omissy (représenté par monsieur Gilles TILHET)
Monsieur Guy DAMBRE, Maire de Fayet

Etaient absents (6) :

Préfecture de l'Aisne (SIDPC)
Préfecture de la Somme (BIRD-SC)

Contact

Commission Locale de l'Eau du SAGE Haute-Somme
Mélanie LECLAIRE, animatrice du SAGE
Structure porteuse - AMEVA
32 route d'Amiens, 80480 DURY
Tel/Fax : 03.22.33.09.97/03.22.90.91.80
sagehautesomme@orange.fr

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du compte-rendu
2. Avancement de l'état des lieux de la Commission
3. Présentation de la formation sur les risques majeurs pour les élus et personnels de collectivités
4. Présentation d'un projet d'étude opérationnelle de lutte contre l'érosion des sols
5. Avis et consultation sur le SDAGE Artois-Picardie
6. Question diverses

Le diaporama, le compte-rendu de la réunion et les documents relatifs aux projets de SDAGE et Programme de mesures sont consultables sur le site Internet : www.ameva.org : rubrique « Actions-Projet » - SAGE Haute-Somme

1. Contexte et approbation du compte-rendu

Monsieur LENGLET, président de la CLE remercie monsieur SIMEON, président de la commission « Risques majeurs », d'avoir réuni les membres de la commission. Il rappelle que l'Aisne fait partie intégrante du bassin versant de la Haute Somme et que la solidarité amont-aval est nécessaire pour une bonne gestion de l'eau à l'échelle du bassin. Monsieur SIMEON remercie les participants d'être présents et rappelle l'ampleur des coulées de boue qui se sont produites dans plusieurs communes de l'agglomération de Saint-Quentin fin 2008. Après un tour de table et l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion, il laisse la parole à Mademoiselle LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme.

Elle propose un échéancier avec une première présentation de l'état des lieux et du diagnostic de la commission « risques majeurs » en fin d'année 2009 et la présentation de l'état des lieux global du SAGE début 2010. La prochaine réunion de commission devrait avoir lieu en juin ou juillet 2009.

Mademoiselle LECLAIRE rappelle que le SAGE doit être compatible avec le SDAGE Artois-Picardie (en cours de révision) et qu'il doit répondre aux objectifs de la DCE.

Mademoiselle LECLAIRE invite les personnes présentes à faire part de toutes remarques ou compléments d'informations nécessaires à l'élaboration du SAGE.

2. Avancement de l'état des lieux

Concernant les risques naturels, de nombreuses communes ont déjà été reconnues en état de catastrophe naturelle : un arrêté catnat « inondation et coulée de boue » a été pris pour 124 des 264 communes du SAGE. Le risque d'érosion des sols est donc assez présent sur le territoire.

Afin d'entretenir la mémoire du risque, 11 repères de crues ont été posés entre Doingt et Corbie.

Deux stations Vigicrues gérées par le Service de Prévision des Crues (SPC) sont présentes à Eclusier-Vaux et Bray-sur-Somme. Il s'agit d'un dispositif opérationnel d'annonce et de prévision des crues permettant de surveiller les hauteurs et les débits d'eau.

En ce qui concerne les risques technologiques, un PPR technologiques a récemment été prescrit sur les communes d'Essigny-le-Grand et Urvillers pour l'industrie Cloé (produits cosmétiques) - Seveso seuil haut. Les risques pris en compte sont l'incendie et l'explosion. Un Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) a donc été créé afin d'avoir une meilleure participation des différentes parties prenantes, notamment les riverains. Un CLIC existe également pour Soprococ à Gauchy (également Seveso).

D'après les Dossiers Départementaux sur les Risques Majeurs, 6 communes du territoire du SAGE sont concernées par le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) : Nesle, Péronne, Villers-Faucon, Bellenglise, Omissy et Saint-Quentin. Le risque TMD est difficile à déterminer car il doit tenir compte de nombreux facteurs. Monsieur TILHET s'interroge sur le fait que la commune d'Omissy soit classée en commune soumise au risque TMD puisqu'il n'y a pas de grands axes de communication qui la traversent.

Cependant le DDRM de l'Aisne ne précise pas pourquoi cette commune a été classée ainsi. Cela serait à vérifier auprès des services de la Préfecture.

Les cours d'eau du bassin sont franchis 28 fois par des voies de communication relativement importantes, notamment à Saint-Quentin, Péronne et Ham où sont recensés plusieurs franchissements. Ceci va donc pouvoir être source de pollution des milieux naturels.

3. Formation des élus aux risques majeurs

Ce projet répond à l'orientation 33 du projet de SDAGE Artois-Picardie qui indique qu'il faut « **former, informer et sensibiliser** ». Ces formations entrent dans le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations de la Somme.

Elles s'adressent aux communes du bassin et concernent prioritairement les communes dotés d'un PPR puisque celles-ci ont l'obligation de réaliser leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans les 2 ans suivant l'approbation du PPR.

L'objectif est de développer la culture du risque sur le bassin, mais aussi d'aider les décideurs locaux dans la réalisation de leurs outils communaux, qu'il s'agisse du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ou du PCS qui est un outil de gestion de la crise.

Les sessions se dérouleront sur une journée avec des apports généraux le matin (définition des risques majeurs, retour sur les inondations de la Somme de 2001) et des apports méthodologiques l'après-midi (outils de réalisation du PCS).

L'URCPIE, choisi suite à un appel d'offre, animera ces sessions et plus particulièrement la séquence méthodologique. Les autres intervenants seront la DREAL, les Préfectures et les DDE (Aisne et Somme selon les sessions) et l'AMEVA.

La première session sur le bassin de la Haute Somme devrait avoir lieu en septembre 2009. Deux sessions minimum y seront organisées : une sur la région de Péronne et une sur la région de Saint-Quentin étendue jusque l'arrondissement de Montdidier. En effet, sur le bassin versant de la Haute Somme, seules 14 communes avaient réalisé leur PCS en mars 2009 sur 45 concernées par un PPR approuvé.

4. Projet d'étude opérationnelle de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

Mademoiselle LECLAIRE poursuit avec le projet de lutte contre l'érosion des sols avec l'exemple de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin dont plusieurs communes ont fortement été touchées en 2008.

Ce projet répond à 2 orientations du projet de SDAGE :

- ✓ l'orientation 2 qui indique qu'il faut **maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain** par des voies alternatives et préventives ;
- ✓ l'orientation 4 qui indique qu'il faut adopter une **gestion des sols et de l'espace agricole** permettant de limiter les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants.

Les communes cibles appartiennent à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin reconnues en état de catastrophe naturelle suite aux coulées de boue de septembre 2008, soit 13 des 20 communes de l'agglomération.

Une des premières étapes de cette étude consiste à déterminer précisément, avec les maires, les zones les plus touchées, l'origine des coulées de boue, les éventuels vecteurs d'écoulement, etc. Ces données permettront de définir le périmètre de l'étude et donc le coût.

Monsieur FLEUTRY indique qu'un projet est déjà en cours avec les communes de Lesdins et Remaucourt. Celui-ci consisterait à mettre rapidement en place des aménagements sur ces 2 communes.

Monsieur MOPTY souligne l'importance de réaliser une étude en amont afin de ne pas mettre en place des aménagements inefficaces. De plus, il indique qu'il n'est pas forcément nécessaire de créer de gros aménagements pour lutter contre l'érosion des sols. Il précise que l'association Somea possède des retours d'expérience dans ce domaine sur des opérations de petite ampleur.

Monsieur DU TERTRE précise que l'association Somea a été créée il y a 10 ans par le Conseil Général de la Somme et la Chambre d'Agriculture avec pour mission la lutte contre l'érosion des sols agricoles. L'expérience leur a montré que la meilleure solution reposait sur une expertise technique approfondie du terrain afin de définir l'origine des problèmes. Somea préconise essentiellement des aménagements d'hydraulique douce afin d'éviter un entretien trop coûteux. L'association est actuellement à l'origine de l'aménagement d'environ 25 000 hectares et possède donc un retour d'expérience intéressant. Il précise qu'il est nécessaire de réaliser une étude afin de bien cibler les problèmes et mettre les bons aménagements aux bons endroits (en favorisant les aménagements durables). Par ailleurs, une bonne synergie entre les acteurs est primordiale. Par exemple, sur le bassin de Bocage Hallue (6 000 hectares), seul l'amont a pour le moment été aménagé et des résultats sont déjà visibles en aval.

Monsieur SIMEON demande si dans certains cas plusieurs sous-bassins versants sont concernés.

Monsieur DU TERTRE répond par l'affirmative et précise que parfois des aménagements sont réalisés dès les plateaux d'où l'importance de l'étude.

Monsieur LENGLET demande quel peut être le coût des aménagements.

Monsieur LEFEBVRE précise qu'il existe 2 approches de travail : d'une part avec les Mesures Agri-Environnementales et le Plan Végétal Environnement qui sont choisis par les exploitants agricoles et d'autre part, la Déclaration d'Intérêt Général prise en charge par la collectivité. Les possibilités de financement sont de 5 à 8 euros par hectare pour les aménagements d'hydraulique douce et de 150 à 180 euros pour les aménagements lourds. A noter que l'Agence de l'Eau privilégie les aménagements d'hydraulique douce et qu'elle ne finance pas la création de bassin s'il n'y a pas de travaux à la parcelle en amont.

Monsieur DU TERTRE ajoute que contrairement au début où ils réalisaient de gros aménagements sans étude, le fait de réaliser des études au préalable permet de faire des économies. Il précise également que la profession agricole a évolué par rapport à ces problématiques.

Monsieur LENGLET souligne le fait qu'une dynamique de bassin est importante et que la commune sinistrée n'est pas forcément à l'origine du problème.

Madame CARDON souligne que les relations entre les riverains et les agriculteurs ne sont pas toujours évidentes et que cela ne facilite pas les démarches.

Monsieur THILET précise que les problématiques d'érosion des sols dépassent les limites communales et qu'il est d'autant plus important de réaliser une étude pour déterminer les sous-bassins versants vulnérables.

Madame CHARDON-LEYES demande si les sous-bassins versants sont déjà définis et indique que les données des PPR pourraient être utilisées. Une concertation au sein de la préfecture doit avoir lieu en juin pour le PPRI, les données pourront probablement être intégrées. Mademoiselle LECLAIRE répond que cela va être le premier travail à réaliser puisque cela permettra de déterminer précisément la zone d'étude et par conséquent son coût. Un travail en partenariat avec la mission érosion de la chambre d'agriculture de l'Aisne, Somea et les communes sinistrées va devoir être mené.

Monsieur FLEURTY précise que quelques communes de l'Aisne ont déjà été aménagées mais aucune sur le périmètre du SAGE. Contrairement à Somea, la mission érosion de l'Aisne ne réalise pas d'étude pour les communes.

A noter que l'état des lieux du SAGE a mis en évidence le fait que les communes de l'est du territoire ont déjà été reconnues plusieurs fois en état de catastrophe naturelle « inondation et coulée de boue ». En ce qui concerne l'aléa érosion des sols annuel modélisé par l'INRA, les données indiquent que 75 % des communes de l'agglomération sont classées en aléa fort à très fort. Par ailleurs, d'après une étude de l'Ifen, la Picardie est la 5^{ème} région française la plus touchée par des coulées de boue.

L'état des lieux du SAGE a également mis en évidence le fait que la part de surfaces toujours en herbe par rapport aux surfaces agricoles utiles a fortement diminué depuis une vingtaine d'années. Or ces surfaces limitent le ruissellement et retiennent les terres agricoles en bordure de parcelle. Leur diminution favorise le phénomène d'érosion des sols.

Cette étude opérationnelle pourrait éventuellement être financée à 80 % par le plan Somme.

Monsieur MOPTY précise que le Plan Somme s'étend sur la période 2009-2013, qu'il s'agit d'un plan d'actions concernant les milieux aquatiques, l'érosion des sols, etc. Il concerne l'ensemble du bassin de la Somme.

Mademoiselle LECLAIRE précise qu'un cahier des charges tenant compte de l'existant va être rédigé et qu'il devrait y avoir une réunion technique courant mai avec les maires des communes concernées afin de déterminer les enjeux de chacun et si possible l'origine des coulées de boue.

Monsieur THILET ajoute que le périmètre de l'étude est forcément plus important que le périmètre des travaux.

5. Avis sur le projet de SDAGE Artois-Picardie

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Haute Somme étant consultée pour donner son avis sur le projet de SDAGE, mademoiselle LECLAIRE présente les différentes orientations et dispositions concernant la commission thématique aux membres. Les remarques formulées seront présentées en réunion de CLE le 10 avril 2009.

Les membres de la Commission proposent d'élargir l'**orientation 10** à la gestion de crise en cas d'inondation puisqu'elle ne concerne actuellement que la gestion de crise en cas d'étiage sévère.

Ils souhaitent compléter l'**orientation 11** quant à la limitation des dommages liés aux inondations. Il apparaît nécessaire de mentionner explicitement la réduction de la vulnérabilité puisqu'elle constitue une part importante de la réduction des dommages.

En ce qui concerne l'**orientation 12**, il est proposé d'élargir la **disposition 18** qui ne prend en compte que la restauration des zones d'expansion de crues (ZEC) pour la réduction de l'aléa inondation. Il apparaît nécessaire de prendre en compte les crues de nappe et les résultats des études de modélisation réalisées sur le bassin de la Somme suite aux inondations de 2001 qui ont clairement démontré que, compte tenu de la durée de l'événement et des hauteurs d'eau atteintes, la rétention dynamique ne répond qu'en partie à la problématique posée par ce type de crues.

Les membres de la Commission souhaitent apporter une précision à la **disposition 20** quant à la nécessité de consulter le Plan de Prévention des Risques Inondation ainsi que les Atlas des Zones Inondables lorsqu'ils existent, notamment pour les communes qui ne sont pas dotées d'un SCOT, d'un PLU ou de cartes communales.

Monsieur SIMEON indique que les échanges de la réunion ont été constructifs. Il invite les différents services concernés à prendre contact avec l'animatrice du SAGE afin de travailler dans un maximum de concertation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur SIMEON remercie les participants et lève la séance à 16h.

Le Président de la
Commission



Gilbert SIMEON